



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

MAYOTTE

FRA2010/131

Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1 TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	6
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	12
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	17
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	21
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	26
6 TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	29
7 TABLEAU T7 – BIOMASSE	29
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	29
9 TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	29
10 TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	30
11 TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	33
12 TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS.....	37
13 TABLEAU T13 – EMPLOI.....	38
14 TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	40
15 TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	42
16 TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	42
17 TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	42

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
LAYBOURNE Danny	DAF/SEF Mamoudzou Mayotte	danny.laybourne@agriculture.gouv.fr		1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14

Introduction

L'île de Mayotte semble à première vue très boisée. Cette impression cache une réalité beaucoup plus complexe. Le paysage est composé d'une mosaïque constituée de zones défrichées, de zones agroforestières et de forêts. Les forêts naturelles, riche d'une forte biodiversité, n'occupent maintenant plus que 3% du territoire, située essentiellement sur les crêtes. La forêt secondaire totalise environ 36% de la surface mais elle est en régression.

Ce mitage de la forêt est la conséquence de la forte augmentation de la population depuis une quinzaine d'année (doublement de la population entre 1990 et 2007) dont une part importante dépend encore d'une agriculture de subsistance. Cette déforestation est aggravée par la modification des pratiques agricoles, s'orientant de plus en plus vers la monoculture (manioc, banane, maïs) et cela même sur des fortes pentes.

Il n'y a pas de véritable filière bois à Mayotte. Une seule scierie administrative est présente sur l'île mais celle-ci à une activité très restreinte.

Le bois est cependant une source importante d'énergie, notamment pour l'approvisionnement en bois de la filière de l'Ylang-ylang et la fabrication de charbon de bois. Mais ces valorisations ne sont pas contrôlées, les différents utilisateurs prélevant directement sur les parcelles forestières ou agroforestières.

Les forêts naturelles ou secondaires encore bien conservées ont essentiellement un rôle de protection des sols, de la réserve en eau et de préservation de la biodiversité. Les enjeux actuels sont de réussir à préserver ces milieux face à la pression démographique afin d'assurer un développement durable de Mayotte.

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année (s)	Commentaires supplémentaires
Pascal O., 1997. La végétation naturelle à Mayotte. Etudes quantitatives et qualitatives. Direction de l'agriculture et de la forêt. Mayotte	M	Superficie végétation naturelle	1997	Source secondaire
Pascal O., 2002. Plantes et forêts de Mayotte	M	Couverture végétale	2002	Source secondaire
Service Environnement et Forêt 2006. Atlas des mangroves de Mayotte	M	Mangroves	1949 1997 2003	
SIG Conseil, 2004. Carte d'occupation des sols en 2002	M	Couverture végétale	2002	image SPOT n°4 161-375 02-06-10 07:11:28
FAO, 2008. LIGNES DIRECTRICES DES RAPPORTS NATIONAUX POUR FRA 2010	E	Superficie national Eaux intérieures		

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt humide	<p>Deux faciès sont identifiés :</p> <p><u>Forêt humide de moyenne altitude (>300m) :</u> . entre 300 et 550 m d'altitude, les arbres dominants la canopée sont le m'chélélé (<i>Olea capensis</i>), le soaravo lahy (<i>Sysigium guineense</i>) et le bediti (<i>Labramia mayottensis</i>). On trouve en strate inférieure le Barabay malandy (<i>Grisollea myrianthea</i>) associé à d'autres espèces. . au dessus de 500, 550 m d'altitude, le faciès devient sub-montagnard. On retrouve le Mfandravo et le Barabay malandy, mais plus rabougris, ainsi que le Mwaha vavy (<i>Nuxia pseudodentata</i>), arbre caractéristique de cette altitude. Cette forêt est peu ou pas dégradée.</p> <p><u>Forêt humide à tendance mésophile de base altitude :</u> Forêt presque entièrement détruite dont il existe plus que 2 témoins en partie secondarisée. Les arbres constituant la strate supérieure sont le Marody (<i>Filicium decipiens</i>), le Famelo (<i>Chrysophyllum boivinianum</i>) et le Vavalozza. Ondistingue une strate basse composée notamment de Voamamy (<i>Trophis montana</i>), de Barabai malandy et de Nato (<i>Mimusops comorensis</i>).</p>
Forêt sèche	<p>Deux faciès ont été identifiés :</p> <p><u>le faciès forêt :</u> La hauteur des espèces ligneuses peut atteindre 7 à 8m dans les endroits les plus favorables, constituant une strate arborée continue mais peu dense. La strate arbustive, discontinue, s'échelonne entre 1 et 4m de haut. Le Nato, le Matiambelo et le Sari sakoia sont les arbres qui structure ces forêts. Le faciès de fourré : Cas limite de la forêt sèche correspondant à une aggravation des conditions de sécheresse. Situés sur des terrains généralement impropres à la culture, ils sont mieux conservés et occupent une surface plus importante que le faciès forêt.</p>
Mangrove	<p>La mangrove occupe la plupart des baies de la Grande Terre, sauf au Nord-Ouest, et elle est caractérisée par une zonation de la végétation, avec un front pionnier à <i>Sonneratia alba</i> ou <i>Avicennia marina</i>, une zone centrale à <i>Rhizophora mucronata</i> et une zone interne à <i>Lumnitzera racemosa</i>, <i>Xylocarpus granatum</i> et <i>Thespesia populnea</i>.</p>
Padzas	<p>Il s'agit du nom mahorais donné à "bad-land" qui est un type d'érosion des altérites sur les crêtes intérieures de l'île. Une partie est complètement à nu et une autre partie est colonisée par des graminées ou des fougères. qui forme un couvert parfait de 50 à 100 cm de hauteur.</p>

1.2.3 Données de base

List of UN official country areas (Source Central Intelligence Agency (CIA) The World Fact book) :

Superficie national = 37 400 ha

Eaux intérieures = 0

Données issues de la photo interprétation réalisée par le Service de la DAF en 1999 sur des photos de 1997 et reprises par Pascal O. en 2002

Type	Superficie (ha)
Surface agricole et agroforêt	16 900
Forêts secondaires	14 800
Padzas	2 500
Zones urbanisées	1 300
Forêts naturelles	1 118
Mangroves	730
Total	37 348

Détail Forêts naturelles	Superficie (ha)
Forêt humide	673
Forêt mésophile	85
Forêt et fourré secs	360
Total	1118

2006 Estimation des surfaces de mangroves

Année	Superficie (ha)
1949	718
1997	756
2003	735

Données issus carte d'occupation des sols 2002

Type	Superficie (ha)
Données non valides (ombres portées)	3 610
Terrain dénudé	1 150
végétation basse à herbacée	4 740
Zone à dominante culture et milieux associés	5 120
Végétation arbustive à basse	7 430
Zone boisée avec de l'activité agricole	500
Zone à forte dominante boisée	6 010
Forêt humide et forêt secondaire	5 730
Mangrove	730
Zone urbanisée	2 380
Total	37 400

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Facteur de calibration : $37\,400 / 37\,348 = 1,00139$

Données de base après calibration

Données 1997

Type	Superficie (ha)
Surface agricole et agroforêt	16 923
Forêts secondaires	14 821
Zones érodées fortement instables (Padzas)	2 503
Zones urbanisées	1 302

Forêts naturelles	1 120
Mangroves	731
Total	37 400

Détail Forêts naturelles	Superficie (ha)
Forêt humide	674
Forêt mésophile	85
Forêt et fourré secs	361
Total	1120

1.3.2 Estimation et prévision

Les données ont tout d'abord été reclassées (voir le chapitre 1.3.3 suivant) afin de simplifier les calculs et la comparaison entre les données issues de la photo-interprétation de 1997 et celles issues de l'analyse des données SPOT de 2002.

Ensuite, pour les 4 années de référence (1990, 2000, 2005 et 2010), les données ont été estimées par extrapolation linéaire en utilisant, concernant les mangroves les données de l'atlas des Mangroves, plus précises.

Surface (ha)	1990	1997	2000	2002	2003	2005	2010
Forêt (hors mangrove)	16913	15580	15009	14628		14057	13105
Mangrove	780,5	756	745,5		735	728	710,5
Total forêt	17693	16336	15754			14785	13815
Autres terres boisées	361	361	361			361	361
Autres terres	19346	20703	21285			22254	23224

Δ forêt sauf mangrove (2002 – 1997) = -190,4 ha/an

Δ mangrove (2003 – 1997) = -3,5 ha/an

Δ Autres terres boisées : considéré comme n'ayant pas varié depuis 1990 (concerne Forêts et fourrés secs)

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Données 1997

		Forêt	Autres terres boisées	Autres terres
Surface agricole et agroforêt	16 923			100%
Forêts secondaires	14 821	100%		
Zones érodées fortement instables (Padzas)	2 503			100%
Zones urbanisées	1 302			100%
Forêts naturelles : humide	674	100%		
Forêts naturelles : mésophile	85	100%		
Forêts naturelles : forêt et fourré secs	361		100%	
Mangroves	731	100%		
	37 400	16 311	361	20 728

Données 2002

		Forêt	Autres terres boisées	Autres terres
Données non valides (ombres portées)	3610	80%		20%
Terrain dénudé	1150			100%
végétation basse à herbacée	4740			100%
Zone à dominante culture et milieux associés	5120			100%
Végétation arbustive à basse	7430		5%	95%
Zone boisée avec de l'activité agricole	500			100%
Zone à forte dominante boisée	6010	100%		
Forêt humide	5730	100%		
Mangrove	730	100%		
Zone urbanisée	2380			100%
	37400	15 358	361	21 681

Pour la végétation «arbustive à basse », la surface « autres terres boisées » reprend la surface « Forêts naturelles : forêt et fourré secs » des données de 1997. La surface «Autres terres » est déduite par différence.

Les pourcentages des classes « Données non valides » sont issus d'estimation d'expert.

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	17,693	15,754	14,785	13,815
Autres terres boisées	0,361	0,361	0,361	0,361
Autres terres	19,346	21,285	22,254	23,224
...dont dotées de couvert d'arbres	ND	ND	ND	ND
Eaux intérieures	0	0	0	0
TOTAL	37,400	37,400	37,400	37,400

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		La réduction de surface concerne essentiellement la forêt secondaire et la remise en valeur d'anciennes cultures itinérantes abandonnées
Autres terres boisées	Concerne ici uniquement la forêt sèche	Considérés comme stable car situés sur des terrains généralement impropres à la culture
Autres terres	La forte variabilité et la forte imbrication en mosaïque ne permet pas de différencier les terres à vocations agricoles des systèmes agroforestiers	

Autres terres dotées de couvert d'arbres		Bien qu'il soit très difficile de le chiffrer, on peut observer sur le terrain une régression des systèmes agroforestiers au profit de valorisation agricole de type monoculture. Ce phénomène est accentué par la pression de l'urbanisation.
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Cadastre	M	Base de données cartographiques	2006	Cadastre en cours de régularisation
Service des ressources forestières	E	Surface des réserves forestières	2009	
Service Environnement et Forêt (DAF), 1999. Carte d'occupation des sols en 1997	M	Base de données cartographiques	1997	Effectuée à partir des ortho photographies géoréférencées, mission IFN 1997
SIG Conseil, 2004. Carte d'occupation des sols en 2002	M	Base de données cartographiques	2002	image SPOT n°4 161-375 02-06-10 07:11:28

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Réserves forestières	Parcelles propriétés de l'Etat ou de la Collectivité Territoriale de Mayotte (CDM) gérées par le Service des Ressources Forestières de la CDM dans le cadre de la préservation des sols et de la lutte contre l'érosion. Mais joue également un rôle primordial dans la préservation de la biodiversité, incluant 95% des forêts humides et mésophiles présentes à Mayotte. Constituées de forêts mais également de padzas et de zones dégradées.

2.2.3 Données de base

Surface des réserves forestières (situation en 2006)

Réserve forestière	CDM (*)	Etat	Total (ha)
Crêtes du Nord	590		590
Crêtes du Sud	1203	340	1543
Majimbini	1270		1270
Monts Bénara	746	656	1402
Sohoa	208		208
Songorombili	221	351	572
Total	4238	1347	5585

Données issues de la photo interprétation réalisée par le Service de la DAF en 1999 sur des photos de 1997 et reprises par Pascal O. en 2002

Type	Superficie (ha)
Surface agricole et agroforêt	16 900
Forêts secondaires	14 800
Padzas	2 500
Zones urbanisées	1 300
Forêts naturelles	1 118
Mangroves	730
Total	37 348

Données issus carte d'occupation des sols 2002

Type	Superficie (ha)
Données non valides (ombres portées)	3 610
Terrain dénudé	1 150
végétation basse à herbacée	4 740
Zone à dominante culture et milieux associés	5 120
Végétation arbustive à basse	7 430
Zone boisée avec de l'activité agricole	500
Zone à forte dominante boisée	6 010
Forêt humide et forêt secondaire	5 730
Mangrove	730
Zone urbanisée	2 380
Total	37 400

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Facteur de calibration pour les données de 1997 : $37\,400 / 37\,348 = 1,00139$

2.3.2 Estimation et prévision

Les surfaces forestières par type de propriété ont été obtenues en croisant les données du cadastre (situation 2006, données non présentées dans ce document car difficiles à synthétiser) et les données des deux cartographies du couvert végétal réalisées en 1999 (ortho photographie de 1997) et 2004 (image SPOT 2002).

Les données issues de 2004 n'étant pas totalement exploitable, il a été estimé que la surface forestière dans les Réserves Forestières était globalement stable.

Pour les 3 années de référence (1990, 2000, 2005), les données ont été estimées par extrapolation linéaire pour la propriété publique puis par différence pour la propriété privée.

Surface forestière hors réserves forestières (1997)

	surface (ha)
CDM (*)	4 339
Etat	676
Autres	6 215
Total	11 230

(*) : Collectivité Départementale de Mayotte

Surface forestière dans les réserves forestières (1997)

Réserves forestières	surface (ha)
Crêtes du Nord	394
Crêtes du Sud	937
Majimbini	1123
Monts Bénara	1225
Sohoa	180
Songorombili	469
Total	4328

Surface forestière hors réserves forestières (2002)

Hors réserves	surface (ha)
CDM	3774
Etat	593
autres	5933
Total	10300

Surface forestière dans les réserves forestières (2002)

Réserves forestières	surface (ha)
Crêtes du Nord	394
Crêtes du Sud	937
Majimbini	1123
Monts Bénara	1225
Sohoa	180
Songorombili	469
Total	4328

	1990	1997	2000	2002	2005
Propriété publique	5922	5015	4626	4367	3978
Réserve forestière	4328	4328	4328	4328	4328
Propriété privée	6662,5	6237	6054,5	5933	5751
Mangrove	780,5	756	745,5	738,5	728
Total	17693	16336	15754	15366,5	14785

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

	Propriété publique	Propriété privée
Propriétés publiques	100%	
Réserves forestières	100%	
Propriétés privées		100%
Mangrove	100%	

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	11,030	9,699	9,034
Propriété privée	6,663	6,055	5,751
...dont appartenant à des particuliers	ND	ND	ND
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités locales	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	ND	ND	ND
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	17,693	15,754	14,785

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	11,030	9,699	9,034
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre	0	0	0
TOTAL	11,030	9,699	9,034

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique		
Propriété privée	La précision actuelle du cadastre ne permet pas de différencier les différents types de propriétés privées.	
Autres formes de propriété		
Droits de gestion	La gestion est assurée par la Collectivité départementale de Mayotte pour les réserves forestières ainsi que les mangroves affectées au Conservatoire du Littoral. Pour les autres forêts publiques, les détenteurs de la gestion sont les propriétaires, Etat ou Collectivité départementale de Mayotte.	

Autres commentaires généraux au tableau

La Collectivité départementale de Mayotte est considérée comme Administration publique tel que définie dans le document FAO, « Spécifications des tableaux nationaux pour FRA 2010 ».

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Aménagement forestier de la réserve forestière de Songoro Mbili (2006-2010)	M	Surface aménagée	2005	
Service des ressources forestières	E	Surface des réserves forestières	2009	

3.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales

3.2.3 Données de base

Réserve Forestière de Songoro Mbili (aménagement forestier 2006-2010)

Type de peuplement	Surface (ha)
Peuplements forestiers	471
Peuplements agroforestiers	39
Padzas avec fougère	28
Plantations	24
autres	10
Total	572

Surface forestière dans les réserves forestières (1997)

Réserves forestières	surface (ha)
Crêtes du Nord	394
Crêtes du Sud	937
Majimbini	1123
Monts Bénara	1225
Sohoa	180
Songorombili	469
Total	4328

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

3.3.2 Estimation et prévision

Seules les réserves forestières ont une fonction principale désignée (Protection du sol et de l'eau). La surface forestière de ces réserves étant globalement constante (4328 ha), on obtient par déduction la surface de la catégorie « Aucune fonction ».

Seule la Réserve Forestière de Songoro Mbili bénéficie d'un plan d'aménagement.

Le domaine forestier permanent est constitué des zones boisées des réserves forestières et des mangroves.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Réserve Forestière de Songoro Mbili (aménagement forestier 2006-2010)

	Surface (ha)	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres
Peuplement forestier	471	100%		
Peuplement agroforestier	39			100%
Padza avec fougère	28			100%
Plantations	24	100%		
autres	10			100%
Total	572	495	0	77

Réserves forestières	Superficie (ha)	Protection du sol et de l'eau
Surface totale	4328	100 %

Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	0	0	0	0
Protection du sol et de l'eau	4,328	4,328	4,328	4,328
Conservation de la biodiversité	0	0	0	0
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	0	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	13,365	11,426	10,457	9,487
TOTAL	17,693	15,754	14,785	13,815

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	5,108	5,073	5,056	5,038
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	4,328	4,328	4,328	4,328
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	0	0	0	0
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	0	0	0	0,495

3.4 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau	Totalité des réserves forestières de Mayotte	
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue	Hors des réserves forestières, aucune fonction spécifique n'a été désignée.	
Superficie de domaine forestier permanent	Constitué des zones boisées des réserves forestières et des mangroves	
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Les réserves forestières sont considérées comme aires protégées.	
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Concerne l'unique plan d'aménagement en vigueur à ce jour, celui de la réserve forestière de Songoro Mbili	

Autres commentaires généraux au tableau

--

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Pascal O., 2002. Plantes et forêts de Mayotte	M	Couverture végétale	2002	Source secondaire
DAF 2006, Atlas des mangroves de Mayotte	M	Superficie des mangroves	1949 1997 2003	

4.2.2 Classement et définitions

2002

Classe nationale	Définition
Forêt humide	<p>Deux faciès sont identifiés :</p> <p><u>Forêt humide de moyenne altitude (>300m) :</u> . entre 300 et 550 m d'altitude, les arbres dominants la canopée sont le m'chélélé (<i>Olea capensis</i>), le soaravo lahy (<i>Syzigium guineense</i>) et le bediti (<i>Labramia mayottensis</i>). On trouve en strate inférieure le Barabay malandy (<i>Grisollea myrianthea</i>) associé à d'autres espèces. . au dessus de 500, 550 m d'altitude, le faciès devient sub-montagnard. On retrouve le Mfandravo et le Barabay malandy, mais plus rabougris, ainsi que le Mwaha vavy (<i>Nuxia pseudodentata</i>), arbre caractéristique de cette altitude. Cette forêt est peu ou pas dégradée.</p> <p><u>Forêt humide à tendance mésophile de base altitude :</u> Forêt presque entièrement détruite dont il existe plus que 2 témoins en partie secondarisée. Les arbres constituant la strate supérieure sont le Marody (<i>Filicium decipiens</i>), le Famelo (<i>Chrysophyllum boivinianum</i>) et le Vavalozza. Ondistingue une strate basse composée notamment de Voamamy (<i>Trophis montana</i>), de Barabai malandy et de Nato (<i>Mimusops comorensis</i>).</p>
Forêt sèche	<p>Deux faciès ont été identifiés :</p> <p><u>le faciès forêt :</u> La hauteur des espèces ligneuses peut atteindre 7 à 8m dans les endroits les plus favorables, constituant une strate arborée continue mais peu dense. La strate arbustive, discontinue, s'échelonne entre 1 et 4m de haut. Le Nato, le Matiambelo et le Sari sakoa sont les arbres qui structure ces forêts. Le faciès de fourré :</p> <p>Cas limite de la forêt sèche correspondant à une aggravation des conditions de sécheresse. Situés sur des terrains généralement impropres à la culture, ils sont mieux conservés et occupent une surface plus importante que la faciès forêt.</p>
Mangrove	<p>La mangrove occupe la plupart des baies de la Grande Terre, sauf au Nord-Ouest, et elle est caractérisée par une zonation de la végétation, avec un front pionnier à <i>Sonneratia alba</i> ou <i>Avicennia marina</i>, une zone centrale à <i>Rhizophora mucronata</i> et une zone interne à <i>Lumnitzera racemosa</i>, <i>Xylocarpus granatium</i> et <i>Thespesia populnea</i>.</p>

4.2.3 Données de base

Données issues de la photo interprétation réalisée par le Service de la DAF en 1999 sur des photos de 1997 et reprises par Pascal O. en 2002

Détail Forêts naturelles	Superficie (ha)
Forêt humide	673
Forêt mésophile	85
Forêt et fourré secs	360
Total	1118

2006 Estimation des surfaces de mangroves

Année	Superficie (ha)
1949	718
1997	756
2003	735

Surface plantée fin 1987 : 213 ha

Surfaces plantées dans les réserves forestières

année	plantation (ha)
1988	30
1989	10
1990	7,78
1991	25,72
1992	9,8
1993	11,13
1994	11,57
1995	18,36
1996	12,1
1997	8,68
1998	10
1999	19,8
2000	31,21
2001	42,66
2002	67,55
2003	66,25
2004	49,91
2005	62,01
2006	82,69
2007	125,04

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Facteur de calibration : $37\,400 / 37\,348 = 1,00139$ (cf.1.3.1)

Détail Forêts naturelles	Superficie (ha)
Forêt humide	674
Forêt mésophile	85
Forêt et fourré secs	361
Total	1120

4.3.2 Estimation et prévision

La surface de la forêt naturelle, située essentiellement sur les crêtes à l'intérieure des réserves forestières reste globalement constante. La surface plantée est obtenue à partir des informations obtenues auprès du Service des Ressources Forestières. La surface des « Autres forêts naturellement régénérées » est déduite par soustraction.

L'évolution de la surface des mangroves a été estimée par extrapolation linéaire à partir des données de l'atlas des mangroves.

A dire d'expert, on peut estimer que 80% des espèces plantées sont des espèces introduites.

Surface plantée fin 1987 : 213 ha

année	plantation (ha)	Total Surface plantée (ha)
1988	30	243
1989	10	253
1990	7,78	260,78
1991	25,72	286,5
1992	9,8	296,3
1993	11,13	307,43
1994	11,57	319
1995	18,36	337,36
1996	12,1	349,46
1997	8,68	358,14
1998	10	368,14
1999	19,8	387,94
2000	31,21	419,15
2001	42,66	461,81
2002	67,55	529,36
2003	66,25	595,61
2004	49,91	645,52
2005	62,01	707,53
2006	82,69	790,22
2007	125,04	915,26

Surface (ha)	1990	1997	2000	2003	2005	2010
Mangrove	780,5	756	745,5	735	728	710,5

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

	Surface (ha)	Forêt primaire	Autres terres boisées	Autres terres
Forêts naturelles : humide	674	100%		
Forêts naturelles : mésophile	85	100%		
Forêts naturelles : forêt et fourré secs	361		100%	
Total (ha)	1 120	759	361	0

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0,759	0,759	0,759	0,759
Autres forêts naturellement régénérées	16,674	14,576	13,318	12,056
...dont d'espèces introduites	nc	nc	nc	nc
Forêt plantée	0,260	0,419	0,708	1,000
...dont d'espèces introduites	0,208	0,335	0,566	0,800
TOTAL	17,693	15,754	14,785	13,815

Tableau 4b

Catégories de FRA	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0,781	0,746	0,728	0,711
Bambous (forêt et ATB)	0	0	0	0

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	La surface retenue est celle estimée par O. Pascal en 2002.	La surface est constante. Ces forêts étant situées sur des zones de crêtes peu accessibles à l'intérieure des réserves forestières.
Autre forêt naturellement régénérée	Pas de données permettant d'estimer la part d'espèces introduites.	
Forêt plantée	Concerne les surfaces plantées dans les réserves forestières. Pas de données sur les plantations effectuées hors réserves.	
Plantations d'hévéas		
Mangroves		La diminution observée entre 1990 et 2005 est due à la réalisation d'aménagements urbains impactant la mangrove. Depuis 2005, la mangrove est moins impactée.
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Propositions de gestion sylvicole pour la forêt de Mayotte	M	Surface des plantations	1992	Source secondaire
Service des ressources forestières – Collectivité départementale de Mayotte	M	Surface plantée	2009	

5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition

5.2.3 Données de base

Surface plantée en 1987 : 213 ha

Surfaces plantées dans les réserves forestières

année	plantation (ha)
1988	30
1989	10
1990	7,78
1991	25,72
1992	9,8
1993	11,13
1994	11,57
1995	18,36
1996	12,1
1997	8,68
1998	10
1999	19,8
2000	31,21
2001	42,66
2002	67,55
2003	66,25
2004	49,91
2005	62,01
2006	82,69
2007	125,04

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

5.3.2 Estimation et prévision

On estime en moyenne à 80% la part d'espèces introduites lors de la réalisation des plantations.

Moyenne	Surface (ha/an)	Dont espèces introduites
1988-1992	16,66	13,3
1998-2002	34,244	27,4
2003-2007	77,18	61,7

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Plantation	Boisement	Reboisement
1990		100%
2000	100%	
2005	100%	

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	0	34	77	0	27	62
Reboisement	17	0	0	13	0	0
...dont sur des zones plantées précédemment	0	0	0	0	0	0
Expansion naturelle de la forêt	0	0	0	0	0	0

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	Depuis 2000, les plantations ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre l'érosion sur les padzas.	
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt		La forêt naturelle est en régression.

Autres commentaires généraux au tableau

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR REMPLIR CE TABLEAU

7 Tableau T7 – Biomasse

AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR REMPLIR CE TABLEAU

8 Tableau T8 – Stock de carbone

AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR REMPLIR CE TABLEAU

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR REMPLIR CE TABLEAU

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Frédéric A. Jacq, Annette Hladik & Ronald Bellefontaine, Dynamique d'un arbre introduit à Mayotte, <i>Litsea Glutinosa</i> : une espèce envahissante ?	F	Répartition espèce envahissante	2005	

10.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales

10.2.3 Données de base

Surface estimée de peuplements monospécifique en *Litsea Glutinosa* (à partir de l'interprétation des photographies aérienne de 1997) : 3 000 ha.

Aucune perturbation relative aux autres catégories de FRA (insectes, maladies...) n'est connue.

10.3 Analyse et traitement des données nationales

10.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

10.3.2 Estimation et prévision

Seuls les peuplements monospécifiques en *Litsea Glutinosa* (avocat marron) ont été estimés dans l'étude de Frédéric A. Jacq. Mais l'avocat marron est également très présent dans le sous étage de la forêt secondaire. On peut estimer à dire d'expert qu'au minimum 40% de la superficie totale de la forêt secondaire est concernée, soit environ 5 300 ha.

10.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Litsea Glutinosa est une espèce ligneuse envahissante.

10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégories de FRA	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	0	0	0
Perturbation par les maladies	0	0	0
Perturbation par d'autres agents biotiques	0	0	0
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	0	0	0
Superficie totale touchée par des perturbations	0	0	0

Notes: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

La superficie totale perturbée ne correspond pas nécessairement à la somme de chaque perturbation étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

Tableau 10b – Les plus importants infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Néant.

Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
<i>Litsea glutinosa</i>	5,3
Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses	nc

Note: La superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses ne correspond pas nécessairement à la somme des valeurs indiquées précédemment étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

10.5 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes	Aucune perturbation connue	
Perturbation par les maladies	Aucune perturbation connue	
Perturbation par d'autres agents biotiques	Aucune perturbation connue	
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	Aucun dégât important identifié en forêt depuis le cyclone de 1984	
Les plus importants infestations/ éruptions	Aucune infestation/éruption connue	
Espèces envahissantes	80 espèces végétales envahissantes sont identifiées sur le territoire. Cependant pas de données quantitatives disponible à ce jour hormis une estimation réalisée en 2005 sur l'avocat marron.	

Autres commentaires généraux au tableau

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Etude des débouchés de l'huile essentielle d'Ylang-Ylang de Mayotte	M	Estimation indirecte de la consommation de bois de feu	2002	Source secondaire
OIDF, Etude sur la possibilité de création d'emplois sur une structure de carbonisation	F	Données sur le charbon de bois	2002	Source secondaire
Rapport d'activité scierie du service forestier	E	Volume exploité	1992, 1995 à 2005	

11.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales.

11.2.3 Données de base

Charbon de bois :

Estimation en 1991 d'une production de 500 tonnes/an.

Rendement : 15%

En moyenne pour 1 tonne de charbon, il faut 24 m³ de bois.

Consommation de bois énergie :

Estimation consommation de bois : 1 m³ de bois/kg d'huile d'essence d'Ylang-ylang

Quantité d'huile d'Ylang-Ylang exportée

Année	Quantité (t)
1988	24
1989	nc
1990	26,7
1991	25,22
1992	22,09
1993	20,26
1994	22,67
1995	15,23
1996	14,29
1997	14,24
1998	11,5
1999	10,8
2000	17,7
2001	11,5
2002	12
2003	9,5
2004	6,9
2005	6,4
2006	8,4
2007	8

Volume exploité par la scierie :

Année	Vol. exploité (m3)
1995	538
1998	233
1999	191
2000	394
2001	155
2002	345
2003	125
2004	205
2005	183
2006	150
2007	150

11.3 Analyse et traitement des données nationales**11.3.1 Calibrage**

Pas nécessaire.

11.3.2 Estimation et prévision

Estimation de la production de charbon de bois en 1991 : $24 \text{ m}^3/\text{t} \times 500 \text{ t/an} = 12\,000 \text{ m}^3$

Estimation de l'augmentation : en considérant une augmentation de la population depuis 1990 de plus de 4%/an (données INSEE) et en considérant que l'augmentation de la consommation de charbon est moindre (3%/an) :

	1990	2000	2005
Quantité de bois utilisé pour la fabrication de charbon (m3)	12 000	16 127	18 696

Estimation de la consommation de bois pour la production d'Ylang-ylang

	1990	2000	2005
Moyenne volume d'huile Ylang-ylang exporté (t)	24,5	12,7	7,8
Volume bois correspondant (m3)	24 500	12 700	7 800

Estimation du volume de bois exploité par la scierie

Année	Moyenne (m3)	Dont forêt (m3)
1998-2002	264	185
2003-2007	163	114

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Que ce soit pour le charbon de bois, la distillation de l'Ylang-ylang ou l'approvisionnement de la scierie, les bois ne proviennent pas exclusivement de la forêt. Ils peuvent provenir de parcelles agroforestières.

	Extraction de bois industriel	Dont provenant de la forêt	Extraction de bois de feu	Dont provenant de la forêt
Charbon de Bois	0%	-	100%	80%
Bois énergie pour la distillation de l'Ylang-ylang	0%	-	100%	70%
Bois exploité par la scierie	100%	70%	0%	-

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégories de FRA	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	nc	0,264	0,163	36,5	28,9	26,5
... dont provenant de la forêt	nc	0,185	0,114	26,75	21,8	20,5
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	nc	nc	nc	nc	nc	nc

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Franc	Franc	Euro

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		
Volume total de bois de feu	Ce volume est constitué du bois utilisé lors de la distillation de l'Ylang-ylang et pour la fabrication de charbon de bois.	
Valeur unitaire	Pas de données concernant la valeur du bois extrait, la récolte de bois étant dans la majorité des cas non marchande : <ul style="list-style-type: none"> - les producteurs d'Ylang récoltent directement le bois de feu pour leur propre usage - les charbonniers récoltent le bois soit sans autorisation soit avec l'accord du propriétaire mais avec partage du charbon produit - la scierie n'achetant pas le bois 	
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

Une seule scierie présente sur le territoire de Mayotte. Elle a été mise en place suite aux dégâts occasionnés par le cyclone Kamissy le 10 avril 1984. Elle n'a jamais atteint le seuil de rentabilité. L'essentiel du besoin en bois d'œuvre et d'industrie de l'île est couvert par les importations.

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

AUCUNE DONNEE DISPONIBLE POUR REMPLIR CE TABLEAU

On peut signaler l'importance de l'avocat marron (*Litsea glutinosa*) comme complément alimentaire dans les élevages de zébu. 93 % des éleveurs l'utilisent, 44 % toute l'année et 49 % seulement en saison sèche (ref : KLEIN, 2002). Mais aucune étude ne permet d'estimer la quantité extraite.

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport d'activité du service forestier	E	Effectifs	1992, 1995 à 2005	

13.2.2 Classement et définitions

Pas de définitions nationales

13.2.3 Données de base

Effectifs du service forestier :

1992 : 250

2000 : 132

2005 : 57

Ce sont personnes intervenant principalement dans la gestion des réserves forestières.

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

13.3.2 Estimation et prévision

13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégories de FRA	Emploi (1000 années EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	0	0	0
...dont emploi salarié	0	0	0
... dont emploi à titre indépendant	0	0	0
Emploi dans la gestion des aires protégées	0,25	0,13	0,06

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens	La filière bois est quasiment inexistante à Mayotte. Les quelques pépinières privées interviennent essentiellement hors forêts (aménagement urbain, espaces verts)	
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées	Ensemble du personnel intervenant dans la gestion des réserves forestières (incluant les ouvriers et une pépinière interne)	

Autres commentaires généraux au tableau

Les réserves forestières sont considérées comme des aires protégées.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
Déclaration de politique forestière de portée nationale	Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	
	Référence du document	
Programme forestier national (pfn)	Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	
	Année de démarrage	
	Statut actuel	En cours de formulation
		En cours d'application
		En révision
Processus temporairement suspendu		
Référence du document ou site web		
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	

		<input checked="" type="checkbox"/> Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	
	Année du dernier amendement	
	Référence du document	

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.		
4. Déclarations décentralisées de politique forestière	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
		Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		1
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
		Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		1

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	Orientations de gestion forestière de Mayotte
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	Code forestier de Mayotte. Ordonnance no 92-1140 du 12 octobre 1992 (partie législative) Décret n°98-935 du 9 octobre 1998 (partie réglementaire)

Autres commentaires généraux au tableau

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

Pas de données

16 Tableau T16 – Formation et recherche

Il n'existe pas de formation relative à la forêt à Mayotte ni de centre de recherche forestière.

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

Pas de données